

On n'a pas su reconnaître à quel point l'industrie américaine est stimulée par les activités gouvernementales américaines et, notamment, par ce que le président Eisenhower appelait il y a près de trente ans «le complexe militaro-industriel», soit des dépenses de recherche et de développement qui renforcent l'industrie américaine et qui, comme nous le savons tous, se répercutent dans divers secteurs de production. Reconnaître que c'est là un élément aussi important que les autres de la scène industrielle américaine était certes une nécessité pour tout gouvernement canadien désireux de traiter avec les Américains. C'est très délibérément que je dis cela, car s'il y a quelque chose qui a poussé le gouvernement canadien à agir, c'est bien la crainte du protectionnisme américain et les diverses mesures que le gouvernement américain a prises contre l'industrie canadienne.

Nous en sommes tous conscients à divers degrés et nous, du Nord de l'Ontario, sommes vivement conscients du fait que, deux fois dans cette présente décennie, les Américains s'en sont pris à nos exportations de bois d'oeuvre. Dans d'autres régions du nord de l'Ontario et dans le sud de cette province, on est très conscients des attaques américaines contre nos exportations d'acier. Qu'a fait le gouvernement canadien, qu'a fait le ministre du Commerce extérieur de l'époque, quand l'industrie américaine s'est attaqué au bois d'oeuvre? Il aurait dû défendre avec force les producteurs canadiens, sensibiliser les Américains aux réalités de l'industrie canadienne et bien leur faire sentir qu'ils n'avaient aucune raison de dénoncer ces subventions et de dire que les producteurs canadiens étaient injustement subventionnés par rapport à leurs homologues américains, mais il n'en a rien fait. Il aurait pu dire aux États-Unis que leur politique absurde qui faisait grimper le dollar américain à des niveaux très élevés par rapport aux autres devises pourrait désavantager leurs producteurs de bois par rapport aux producteurs canadiens. Il n'a pas voulu recourir aux tribunaux américains ni aux mécanismes existants pour livrer bataille aux États-Unis en 1986-1987. Peut-on croire qu'il aura davantage recours aux mécanismes qu'il veut créer pour régler ce genre de problèmes? Je n'en suis pas convaincu.

Il a déjà préféré à ces mécanismes la voie des négociations, qui a conduit à l'imposition d'une taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre.

Quelle que soit la situation ailleurs, en Ontario, nous n'avons jamais considéré que le bois acheminé vers les scieries pour être ensuite exporté aux États-Unis était subventionné comme le prétendaient les Américains. Dans les négociations qui ont conduit à cet Accord commercial qui trahit les intérêts du Canada et que le gouvernement essaie maintenant de présenter sous le meilleur jour possible, comme le faisait tout à l'heure le secrétaire parlementaire, il n'a pas été question des subventions accordées par les États-Unis. Compte tenu de l'importance du bois d'oeuvre en tant que ressource servant de base à une industrie canadienne, le gouvernement aurait pu tenir compte d'un élément qui montre à quel point la production est fortement subventionnée dans le sud-ouest des États-Unis, soit les ressources en eau que les producteurs américains achètent à très bas prix. Ces ressources leur sont vendues à moins du cinquième de leur valeur réelle.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Je mentionne ce fait en toute connaissance de cause, comme je l'ai déjà fait à la Chambre car, si les producteurs de légumes, et plus particulièrement de fruits, des États-Unis étaient obligés de payer un prix équitable pour l'eau qu'ils utilisent, ils en feraient un usage beaucoup plus modéré. Ils seraient alors moins tentés de venir chercher de l'eau au Canada, et nous, les habitants du nord de l'Ontario, n'aurions pas à craindre que cet Accord ne mène à une importante cession de nos ressources en eau, préoccupation qui soulève la controverse à la Chambre ces derniers mois et à laquelle le gouvernement a réagi parce qu'il pressentait le danger.

Je signale ces exemples où le gouvernement n'a pas bien défendu les intérêts de l'industrie canadienne, parce qu'il n'a pas souligné aux Américains les subventions qu'ils consentent à leurs industries et n'a pas prouvé aux tribunaux américains que le Canada ne subventionne pas ses industries. Compte tenu de ces erreurs, nous avons tout à fait raison d'appuyer de tels amendements. Je parle maintenant au nom de mes collègues néo-démocrates. Nous avons toutes les raisons du monde d'appuyer ces amendements, notamment la motion n° 39, qui ferait en sorte que la Commission dispose des preuves de subvention et qui fixe des paramètres équitables pour les mesures d'adaptation à prendre. Il ne sera pas peut-être facile pour une industrie ou des particuliers ou même une association commerciale d'accumuler ces preuves, mais le gouvernement pourrait consacrer des ressources à cette fin.

● (1630)

Les subventions accordées pour l'adaptation sont un aspect des plus difficiles de toute cette question. Le gouvernement admet que beaucoup de travailleurs perdront leur emploi par suite de l'Accord commercial. Les estimations varient. Selon une estimation faite pour le gouvernement, il s'agirait de 800 000 personnes. En guise d'explication, on prétend que le gain net sera de 125 000 emplois, sur 10 ans. Huit cent mille emplois, c'est beaucoup. Il s'agit d'emplois à plein temps. Lorsque des Canadiens auront perdu ces emplois rémunérateurs, que fera le gouvernement pour les aider à trouver un autre emploi?

On a bien beau, et c'est la chose la plus facile du monde, dénigrer et déprécier certains de ces emplois pour dire ensuite que les travailleurs qui les occupent pourront trouver de nouveaux emplois intéressants dans cet avenir de technique de pointe que promet l'Accord commercial. Est-ce que ce genre de chose sera très bien accueilli dans cinq ans dans la circonscription de Spadina, dans le centre-ville de Toronto? Que diront les travailleurs qui auront perdu leur emploi dans le secteur de la confection ne seront pas en mesure d'entrer dans cet avenir de technique de pointe qu'on nous fait miroiter? L'Accord ne comporte aucune disposition concernant l'adaptation, ne promet rien et laisse subsister le danger très réel, puisque on n'a pas bien réglé la question des subventions, que n'importe quelle mesure que pourrait prendre le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial soit considérée comme une autre subvention déloyale. Qu'est-ce que les travailleurs canadiens peuvent espérer d'autre de ce genre de situation sinon un désastre que leur aura attiré le gouvernement Mulroney?